Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20261006-DEL_51_06102026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi six octobre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de LE LESLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 29 septembre 2026 **Date d'affichage** : 29 septembre 2026

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, BOSCHER Olivier, Patrick LOUIS, Audrey QUEMENER, PRIDO Franck, sabine GAREL, Laurianne COSSON, Laurence PRIDO, LE LOUËT Johann.
Absents excusés : Nathalie LOUTRAGE,

Le conseil municipal désigne Audrey QUEMENER comme secrétaire de séance.

N°51-06/10/2026 PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE/ OFFRE ASSISTANCE à MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 25 novembre 2025, les élus ont validé la proposition de l'agence STUMM architectures pour l'étude de faisabilité technique et financière.

Le 2 juillet 2026 le conseil a validé le réaménagement de la salle comprenant une extension à l'avant du bâtiment, le remplacement de l'installation de chauffage existante par une pompe à chaleur. Il a décidé de maintenir le système d'assainissement actuel.
Monsieur le Maire donne lecture des propositions d'honoraires de STUMM ARCHITECTURES pour le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes retenu lors du précédent conseil. Les architectes seront accompagnés par un bureau d'études EICE pour les lots techniques (Electricité, Plomberie, Ventilation, Chauffage) et l'étude thermique.

Coût prévisionnel des travaux de rénovation thermique et extension de la salle des fêtes :
208 000,00 € HT soit 249 600.00 € TTC.

La répartition des honoraires de l'équipe STUMM ARCHITECTURES

	Coût total (HT)	STUMM architectures	Bureau d'études EICE
Mission de base			
Phase 1-AVP (avant-projet)	4 118.40 €	1 818.40 €	2 300.00 €
Phase 2-PRO (Etudes de conception)	5 948.80 €	3 048.80 €	2 900.00 €
Phase 3-ACT (assistance pour la passation des marchés de travaux)	1601.60 €	1 601.60 €	
Phase 4-DET (direction de l'exécution des travaux)	8 008.00 €	8 008.00 €	
Phase 5-VISA (examen des études d'exécution et plans des entreprises)	915.20 €	915.20 €	
Phase 6-AOR (opérations de réception)	2 288.00 €	2 288.00 €	
TOTAL Mission de base	22 880.00 €	17 680.00 €	5 200.00 €
Détail missions complémentaires			
Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier	3 120.00 €	3 120.00 €	- €
TOTAL Missions complémentaires	3 120.00 €	3 120.00 €	€

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20261006-DEL_51_06102026-DE

Base + complémentaires	26 000.00 €	20 800.00 €	5 200.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
APPROUVE la répartition des honoraires de l'équipe STUMM ARCHITECTURES pour le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes

	Coût total (HT)	STUMM architectures	Bureau d'études EICE
Mission de base			
Phase 1-AVP (avant-projet)	4 118.40 €	1 818.40 €	2 300.00 €
Phase 2-PRO (Etudes de conception)	5 948.80 €	3 048.80 €	2 900.00 €
Phase 3-ACT (assistance pour la passation des marchés de travaux)	1601.60 €	1 601.60 €	
Phase 4-DET (direction de l'exécution des travaux)	8 008.00 €	8 008.00 €	
Phase 5-VISA (examen des études d'exécution et plans des entreprises)	915.20 €	915.20 €	
Phase 6-AOR (opérations de réception)	2 288.00 €	2 288.00 €	
TOTAL Mission de base	22 880.00 €	17 680.00 €	5 200.00 €
Détail missions complémentaires			
Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier	3 120.00 €	3 120.00 €	- €
TOTAL Missions complémentaires	3 120.00 €	3 120.00 €	€
Base + complémentaires	26 000.00 €	20 800.00 €	5 200.00 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

Le Leslay, 16/10/2026

La secrétaire de séance,
Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY (CÔTES d'ARMOR) R.F.